

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine pour la manifestation Innov Pro le 6 octobre 2011 - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Transtech Aquitaine, soutenue par la Communauté Urbaine depuis l'année 2006, a pour objet de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que le transfert des technologies grâce aux échanges entre novateurs et industriels.

Avec plus de 20 ans d'expérience, cette association apporte des réponses aux porteurs de petits projets innovants qui ne peuvent bénéficier d'un soutien structuré et complet, que ce soit en terme de propriété intellectuelle, prototypage, recherche d'investisseurs et négociations. Elle accompagne ainsi annuellement en moyenne une vingtaine de porteurs de projets.

Le programme d'actions de Transtech Aquitaine a subi un changement fondamental depuis l'année 2009 puisque la manifestation l'NNOV est organisée sous la forme de rencontres professionnelles auxquelles sont associées les publics scolaires. Par ailleurs, pour mémoire, l'association réalise un accompagnement spécifique des jeunes inventeurs dans le cadre d'une pépinière d'inventeurs.

- 1 - la septième édition du festival international de l'innovation qui aura lieu le 6 octobre 2011 sera organisée, comme l'an passé, sous la forme de rencontres professionnelles.

Les thèmes qui seront abordés concernent l'innovation et l'éducation avec un parcours de l'innovation qui permettra l'intervention de porteurs de projets innovants dans les écoles avec, pour objectif, de développer avec eux, dans le cadre du programme scolaire, un projet innovant.

Le festival l'NOV Pro qui constitue le rendez-vous incontournable des innovateurs, sera organisé autour de rencontres professionnelles intégrées dans la structure économique locale avec la participation de 70 inventeurs et de 30 entreprises.

Cette nouvelle organisation devrait permettre d'éviter le phénomène de lassitude au regard du taux de fréquentation de ce salon qui, l'an passé, a permis d'accueillir 35 rendez-vous d'affaires et 19 projets actuellement en cours d'étude. Egalement, une quinzaine d'entreprises étaient présentes sur le forum pour répondre aux questions d'une cinquantaine d'inventeurs présents.

En amont, le colloque du parcours de l'innovation permettra de présenter des inventions au grand public en y associant les scolaires.

A l'occasion du parcours de l'innovation, une journée de « speed meeting inventeurs » sera mise en place, au cours de laquelle les experts bénévoles du réseau de Transtech accueilleront les porteurs de projets désireux de présenter des innovations ou de faire avancer leurs projets.

Parmi les projets validés en 2010, figureront ceux traitant des thématiques telles que le bricolage, les sports, les loisirs, le handicap.

Dans un premier temps, les inventeurs représentant deux cas de réussite seront invités aux rencontres et seront préparés pour intervenir dans les meilleures conditions.

Egalement, la couverture médiatique de la manifestation s'effectuera par plusieurs canaux dont celui de l'affichage sur les bus et le tramway, de la presse (Sud-Ouest, Objectif Aquitaine), de la radio (France Bleu Gironde, Wit FM), de la télévision (TV 7, M6 Bordeaux, France 3 Aquitaine) ainsi que par internet.

Le festival l'NNOV qui se veut une vitrine en Aquitaine et en France change donc de caractère pour devenir plus professionnel dans le cadre de rencontres professionnels/grand public.

- 2 – Développement des partenariats avec les acteurs économiques de la grande distribution

En 2011, l'association entend développer et renforcer les partenariats déjà mis en place en 2010 avec des acteurs économiques de la distribution au grand public telles que les grandes enseignes Leroy Merlin, Carrefour, IKEA, Téléshopping, Décathlon, Jardiland, etc.

La gamme des produits développés avec ces dernières concerne principalement le jardinage, le bricolage, les sports, l'équipement de la maison.

Ainsi, Transtech Aquitaine s'engage dans la mise en relation des inventeurs, dont certains sont issus de la pépinière, et du monde économique afin de diminuer les freins aux transferts de l'innovation.

Notre établissement public, qui a soutenu les activités de Transtech en 2010 à hauteur de 7 000 €, est sollicité en 2011 pour reconduire son soutien du même montant dans le cadre d'un budget prévisionnel de 67 120 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Frais de fonctionnement	10 400	CRA	12 250
Salles et aménagement	1 500	CG33	3 000
Colloques	1 500	CUB	7 000
Personnel	44 720	Ville de Mérignac	5 250
Communication	3 500	FEDER	21 000
Formation	1 000	CNASEA	1 620
Déplacements	4 500	DIRECCTE	10 000
		Autofinancement	7 000
TOTAL	67 120	TOTAL	67 120

Le Conseil Régional d'Aquitaine, et la Ville de Mérignac ont d'ores et déjà décidé de leur participation pour les montants sollicités et le Conseil Général doit se prononcer lors de sa prochaine commission permanente.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention à hauteur de 7 000 € présentée par Transtech Aquitaine pour l'organisation de la manifestation Innov'Pro 2011 le 6 octobre 2011 est recevable dans la mesure où elle contribue au développement de l'innovation et favorise le transfert technologique,

DECIDE

Article 1 : Il est alloué une subvention à hauteur de 7 000 € à l'association Transtech Aquitaine pour l'organisation des rencontres professionnelles de la manifestation l'NNOV PRO qui se dérouleront le 6 octobre 2011.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, DB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2011

M. JEAN-JACQUES BENOIT